CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie de Villemur-sur-Tarn- Place Charles Ourgaut - 31340 VILLEMUR/ TARN

CCAS - Conseil d'administration du 22 septembre 2025 à 14h00

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-007

Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2025 à 9h30

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux septembre à quatorze heure, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 septembre 2025.

Participants

Présents :
M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Corine BRINGUIER, M. Claude CAUSSE, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Apolline AMBAYRAC,

Absents :
Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Bruno GUILLET, Mme Raymonde KERANDEL, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN, M. Sébastien GIMENEZ.

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Pierrette BRINGUIER

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 00 | Membres absents – 06

Exposé

Monsieur le Président, demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2025 à 9h30.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du Conseil d'Administration.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration **DECIDE** :

- **D'approuver** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2025 à 9h30, tel que joint en annexe ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09 | Pour - 09 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Pierrette BRINGUIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ VILLEMUR

Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le
25 SEP. 2025